

Onze mois pour entendre le vendeur des armes utilisées par Coulibaly

PAR KARL LASKE

ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015



Claude Hermant © DR

Les juges antiterroristes ont mis un terme à la garde à vue de Claude Hermant et sa femme, soupçonnés d'avoir acheté les armes utilisées par Amedy Coulibaly, sans engager de poursuites à leur rencontre. Hermant assure qu'il a remis « une quarantaine » d'armes à « une cible connue du grand banditisme », dans le cadre d'une mission d'infiltration de la gendarmerie.

Il aura donc fallu onze mois, jour pour jour, aux juges antiterroristes pour se décider à interroger, mardi, l'un des hommes impliqués dans un trafic d'armes ayant alimenté Amedy Coulibaly, auteur de l'attaque de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes qui a fait quatre morts et neuf blessés le 9 janvier 2015. Dès le 14 janvier, les autorités slovaques avaient identifié les acheteurs des armes du crime – des fusils d'assaut VZ 58 Compact et des pistolets semi-automatiques Tokarev – retrouvées près du corps du terroriste, ainsi que Mediapart l'a révélé [ici](#) en septembre dernier. Dès le 16 janvier, les juges français en avaient été informés par Europol.

Onze mois plus tard, Claude Hermant, un ancien militaire d'extrême droite lillois, acheteur de 16 pistolets et de 23 fusils d'assaut de type Kalachnikov (entre autres) en 2014 auprès d'une société slovaque, a donc été placé en garde à vue, ainsi que sa compagne, mardi, au siège de la DGSI, à Levallois-Perret. Mais ce retard à l'allumage de l'antiterrorisme n'est qu'apparent, l'ancien militaire ayant été interpellé, mis en examen et incarcéré à Lille pour trafic d'armes dès

le 16 janvier. Mercredi soir, les juges ont mis un terme à la garde à vue du couple sans engager de poursuites à son encontre. Claude Hermant a donc rejoint sa cellule, tandis que sa femme a été remise en liberté.

Dès ses toutes premières auditions à Lille, Hermant a expliqué qu'il a procédé à ces achats et reventes d'armes démilitarisées dans le cadre d'une mission d'infiltration sous le contrôle de la Section de recherche (SR) de la gendarmerie. Il livre de multiples preuves de cette collaboration, qui s'avère un immense fiasco policier si elle n'a abouti qu'à laisser filer des armes vers les tueurs.

Et c'est peut-être la raison pour laquelle, durant de long mois, les autorités judiciaires se refusent à faire le « lien » entre le fournisseur de ces armes et les attentats de Paris. Un autre acheteur, Patrick Halluent, un ingénieur belge et collectionneur d'armes de 52 ans, qui apparaît dans le trafic, est lui aussi entendu en Belgique le 21 avril puis relâché sans être mis en examen. Il a pourtant laissé son nom à la société slovaque AGF, lors de l'achat d'un fusil d'assaut VZ 58 retrouvé porte de Vincennes... Une enquête ouverte à Liège révèle en outre qu'il s'est procuré 174 armes démilitarisées en Slovaquie entre juin 2013 et mai 2014, et qu'il dispose « de tout le matériel nécessaire à la remilitarisation des armes ».



Claude Hermant © DR

Jusqu'à ce mardi, les différents acteurs de ce trafic n'avaient pas été questionnés dans l'affaire des attentats de Paris, et les juges antiterroristes n'avaient donc pas engagé d'investigations sur le circuit d'approvisionnement en armes d'Amedy Coulibaly. Les gendarmes mis en cause par l'ancien militaire lillois n'ont quant à eux été entendus qu'en mai. Ils ont confirmé que Claude Hermant était un « informateur immatriculé » auprès de leurs services depuis 2013. Et

qu'il avait aussi été rétribué pour certaines missions. « Je tiens à préciser que je gère 30 sources, plus les enquêtes, c'est compliqué », a avoué l'adjudant-chef Laurent B. aux juges lillois, le 2 avril 2015.

C'est la remise d'armes à Samir L., originaire de Roubaix, « une cible très intéressante et connue du grand banditisme » selon Hermant, qui pourrait constituer le fil d'Ariane conduisant jusqu'au réseau d'Amedy Coulibaly. « Sans emploi officiel », et alors qu'il prétend « faire des chantiers », notamment « dans la rénovation des mosquées », l'homme n'est interpellé qu'en mai, cinq mois après la mise en cause d'Hermant. À son domicile, les enquêteurs font chou blanc. Samir L. nie les faits, mais des photos des armes prises chez lui sont retrouvées sur le téléphone portable d'un ami. Il est mis en examen et écroué.

« Il voulait de l'arme lourde, des kalachnikovs, des explosifs, a expliqué Claude Hermant. C'était ce que je pouvais avoir. Je lui ai dit d'attendre une semaine et j'en ai rendu compte à M. B. [l'adjudant-chef de la section de recherche – ndlr]. Il y a eu un mail et un rendez-vous physique à Decathlon. Je lui explique [que] la cible est venue me voir, lui dis également que c'était une attaque de coffre-fort qui était prévue ; car Samir me l'avait dit. M. B. me donne le feu vert, me demande de bosser et d'obtenir les plaques d'immatriculation. » Dans ses mails aux gendarmes, Hermant désigne Samir sous le nom de « coffre-fort »...

« Soit j'avais recours à un réseau existant, et je le dirigeais vers ce dernier, a poursuivi Hermant, soit j'injectais et cette solution a été prise vu la qualité de la cible. C'est M. B. qui m'a dit de faire comme ça. Samir L. est devenu une priorité de la SR et de moi.

C'était dans l'année 2014. [...] Je devais maintenir le contact pour qu'ils puissent remonter quelque chose de correct. Je lui injecte une quarantaine d'achats. Le listing était dans la clé USB et dans les rapports. Il y a eu des armes de poing et des armes longues. »

Une quarantaine d'armes : un véritable arsenal. Les gendarmes assurent n'avoir pas été informés. « Si on nous avait parlé d'armes dans ces proportions, on aurait sauté dessus, a réagi l'adjudant chef B. C'était du pain bénit. Nous n'aurions jamais utilisé l'achat d'armes même neutralisées pour qu'il les revende dans le but d'infiltrer un trafic. »

Les pandores plaident non coupables, mais ils ont refusé de communiquer leurs rapports de contact avec Claude Hermant. Les avocats de ce dernier ont donc tenté d'en obtenir la communication auprès des juges lillois. Mais la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN), saisie par le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve, a émis le 18 juin un avis défavorable à la « déclassification » de ces documents. Le ministre, quant à lui, a dit s'être « conformé à l'avis de la CCSDN » : « Rien dans cette demande des juges lillois ne faisait état de M. Coulibaly, avait indiqué le cabinet du ministre à Mediapart. Nous n'avons donc par définition aucun élément qui nous permette de déterminer qu'il y a ou pas lien » entre les attentats et ce trafic d'armes. S'ils s'emparent désormais de l'affaire, les juges antiterroristes auront peut-être plus de chance.

Boîte noire

Cet article a été actualisé, jeudi à 12h45, après la fin de la garde à vue.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitran ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.